



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de résolution numéro 22-05-211 adopté en vertu du Règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la demande de PPCMOI numéro 2022-00123 autorisant un projet intégré résidentiel multifamilial sur le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, situé sur la rue Lafleur – Zone résidentielle R-625, autorisant de :

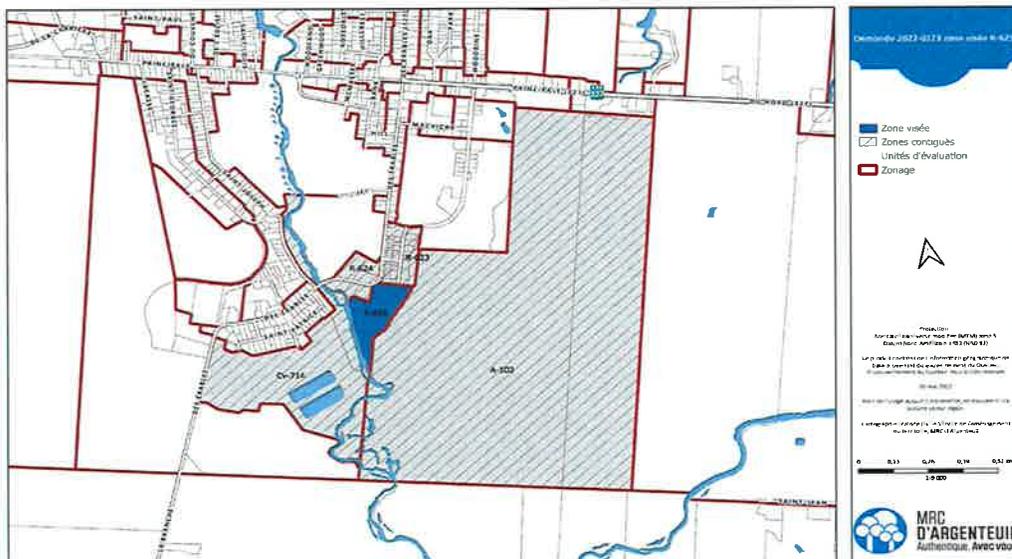
- Déroger à l'article 2.1.2 intitulé «Grille des spécifications» du règlement de zonage 197-2013, tel que déjà amendé, afin d'autoriser pour la classe d'usage H4 multifamiliale la disposition particulière projet intégré;
- Déroger à l'article 2.1.2 intitulé « Grille des spécifications» du règlement de zonage 197-2013, tel que déjà amendé, afin d'autoriser pour les bâtiments multifamiliaux en projet intégré une hauteur maximale de 3 étages.

De plus, les conditions suivantes doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé à la résolution :

- Réduire la hauteur des bâtiments D et E à deux (2) étages;
- Mettre une clôture et installer une haie formée d'arbres d'au moins 1,2 mètres de hauteur et à une distance de 0,61 mètre minimum entre chacun, et ce, le long, de la ligne mitoyenne entre le lot 4 234 635 et les propriétés du 459, 461 et 463, rue des Érables;
- Le promoteur devra réaliser, déposer et respecter les analyses nécessaires pour s'assurer que le type de sol en place est en mesure d'accueillir des bâtiments multifamiliaux de cette superficie.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1 Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le conseil a adopté le projet de résolution numéro 22-05-211 pour la demande de PPCMOI numéro 2022-00123 autorisant un projet intégré résidentiel multifamilial sur le lot 4 234 635 du cadastre du Québec, située sur la rue Lafleur, en vertu du règlement numéro 280-2020 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- 2 Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juin 2022, à 18 h 30, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui du coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire de la Ville, le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3 Le projet de résolution peut être consulté au Service du développement et de l'aménagement du territoire au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
- 4 Le projet de résolution numéro 22-05-211 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.



Zone visée:
R-625

Zones contiguës:

A-102, R-623, R-624 et
Cv-714



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 16 mai 2022

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16^e jour de mai 2022.



Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique